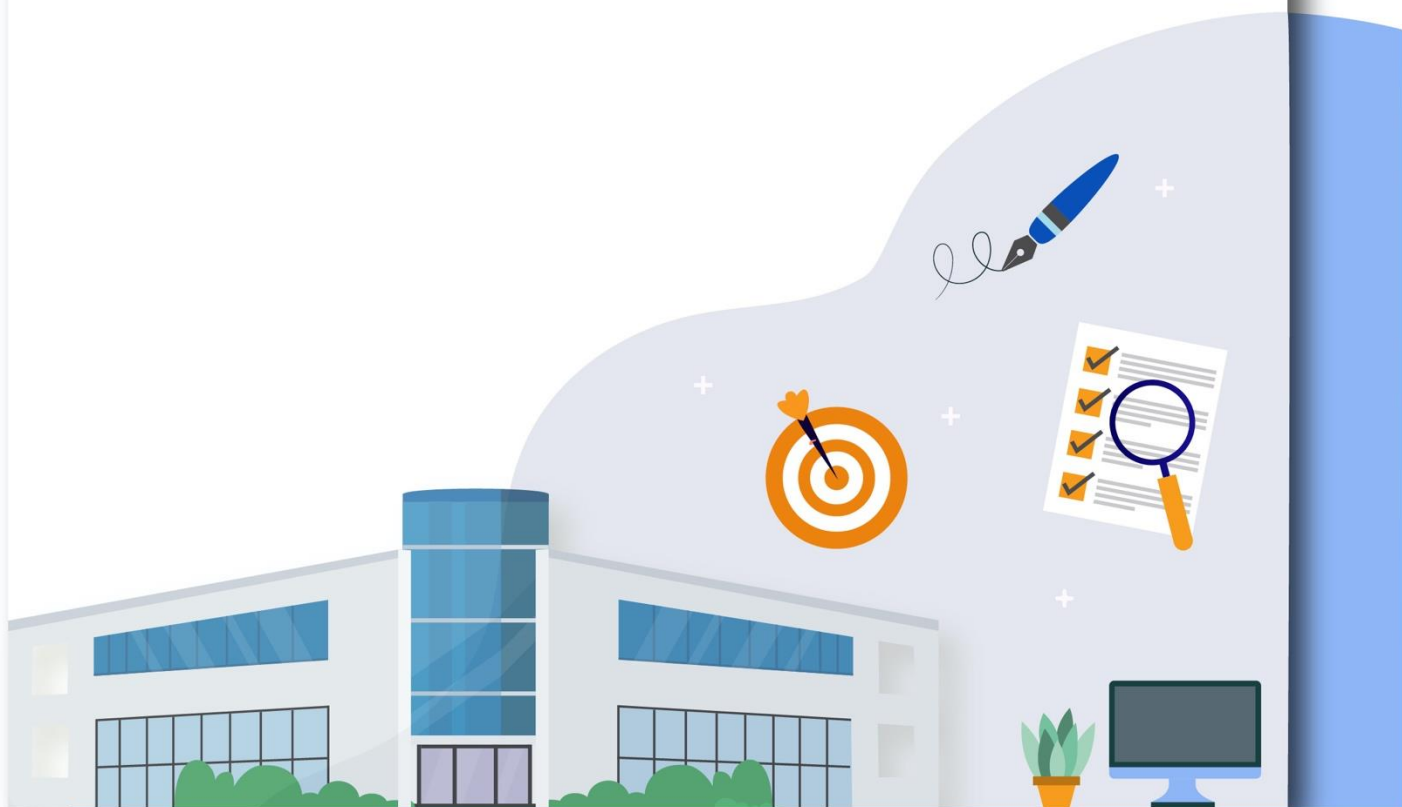




ASSOCIATION ENTR-AUTRES
7, rue Traversanne
33800 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC Grande-Aquitaine - 5, Avenue Charles Lindbergh - BP 10 196 - 33708 MERIGNAC Cedex
Tél: 05 56 12 94 93 / Fax: 05 56 12 94 94



CBP AUDIT

Société de Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

ENTR-AUTRES

7, rue Traversanne 33800 Bordeaux

Association déclarée - 800 418 972

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Entr-Autres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ENTR-AUTRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le correct rattachement de ces produits à l'exercice en considération des conventions conclues avec les financeurs.

De plus, dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Enfin, nous avons vérifié qu'il n'existe pas d'événement ou de décision importante entériné au cours de l'exercice qui ne serait pas traduit dans les comptes de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac

Le 31/05/2024

CBP AUDIT

Florian MANIERE

Commissaire aux comptes

C.B.P. AUDIT
Commissariat aux comptes - Audit
5 Avenue Charles Lindbergh
B.P. 10196
33708 MERIGNAC Cédex
Tél. 05 56 12 94 93 - Fax 05 56 12 94 94
S.A.R.L. au capital de 9 000 €
SIRET 507 978 381 00031 - NAF 6920Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	63 160.00	720.00	62 440.00	62 720.00	280.00	0.45
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	113 297.54	64 055.30	49 242.24	50 678.95	1 436.71	2.83
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	61.00		61.00	61.00		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	3 091.50		3 091.50	3 091.50		
	Total I	179 610.04	64 775.30	114 834.74	116 551.45	1 716.71	1.47
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 876.00		8 876.00	2 637.00	6 239.00	236.59
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	127 492.11		127 492.11	20 574.83	106 917.28	519.65
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	20 830.83		20 830.83	46 168.57	25 337.74	54.85
	Charges constatées d'avance (2)	2 526.41		2 526.41	669.11	1 857.30	277.58
	Total II	159 725.35		159 725.35	70 049.51	89 675.84	128.02
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		339 335.39	64 775.30	274 560.09	186 600.96	87 959.13	47.14

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	2 000.00	4 000.00	2 000.00	50.00
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	57 430.95	57 430.95		
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres	29 946.20	24 637.28	5 308.92	21.55
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	29 098.76	5 308.92	34 407.68	648.11
	Situation nette (sous total)	58 583.51	31 484.75	27 098.76	86.07
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	66 969.93	70 809.93	3 840.00	5.42
	Provisions réglementées				
	Total I	125 553.44	102 294.68	23 258.76	22.74
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTES (1)	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 948.43	14 287.50	9 339.07	65.37
	Emprunts et dettes financières diverses	400.00	400.00		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8 686.67	8 336.10	350.57	4.21
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	14 971.55	11 544.61	3 426.94	29.68
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		503.00	503.00	100.00
	Instruments de trésorerie				
DETTES (1)	Produits constatés d'avance	120 000.00	49 235.07	70 764.93	143.73
	Total IV	149 006.65	84 306.28	64 700.37	76.74
	Total V				
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	274 560.09	186 600.96	87 959.13	47.14

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	60.00	3 138.31	3 078.31	98.09
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	513.38	534.00	20.62	3.86
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	101 289.63	81 982.10	19 307.53	23.55
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	143 565.65	80 995.41	62 570.24	77.25
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 920.09		1 920.09	
Mécénats	20 970.00		20 970.00	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	14 000.00	34 000.00	20 000.00	58.82
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	627.00	280.00	347.00	123.93
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	0.73	7.72	6.99	90.54
Total I	282 946.48	200 937.54	82 008.94	40.81
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises		344.40	344.40	100.00
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	77 363.04	78 880.55	1 517.51	1.92
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 652.61	1 203.05	449.56	37.37
Salaires et traitements	142 510.25	100 078.81	42 431.44	42.40
Charges sociales	26 981.92	22 159.45	4 822.47	21.76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 759.40	16 147.90	611.50	3.79
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	10.02	1.49	8.53	572.48
Total II	265 277.24	218 815.65	46 461.59	21.23
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	17 669.24	17 878.11	35 547.35	198.83

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0.61	0.23	0.38	165.22
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	0.61	0.23	0.38	165.22
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	53.45	104.77	51.32	48.98
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	53.45	104.77	51.32	48.98
2. Résultat financier (III-IV)	52.84	104.54	51.70	49.45
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	17 616.40	17 982.65	35 599.05	197.96
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	497.79	631.57	133.78	21.18
Sur opérations en capital	16 040.00	17 658.16	1 618.16	9.16
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	16 537.79	18 289.73	1 751.94	9.58
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 345.43	5 368.00	2 022.57	37.69
Sur opérations en capital	1 710.00	248.00	1 462.00	589.52
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	5 055.43	5 616.00	560.57	9.98
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	11 482.36	12 673.73	1 191.37	9.40
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	299 484.88	219 227.50	80 257.38	36.61
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	270 386.12	224 536.42	45 849.70	20.42
5. EXCEDENT OU DEFICIT	29 098.76	5 308.92	34 407.68	648.11

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 160		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	59 183		
Installations générales agencements aménagements divers	29 007		3 159
Matériel de transport	11 824		13 594
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 125		
TOTAL	101 139		16 753
Autres participations	61		
Prêts, autres immobilisations financières	3 092		
TOTAL	3 153		
TOTAL GENERAL	167 451		16 753

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			63 160	63 160
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			59 183	59 183
Installations générales agencements aménagements divers			32 166	32 166
Matériel de transport		4 594	20 824	20 824
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 125	1 125
TOTAL		4 594	113 298	113 298
Autres participations			61	61
Prêts, autres immobilisations financières			3 092	3 092
TOTAL			3 153	3 153
TOTAL GENERAL		4 594	179 610	179 610

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	440	280		720
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	36 963	10 236		47 199
Installations générales agencements aménagements divers	6 223	3 042		9 265
Matériel de transport	6 396	3 011	2 884	6 523
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	878	190		1 068
TOTAL	50 460	16 479	2 884	64 055
TOTAL GENERAL	50 900	16 759	2 884	64 775

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	280				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 236				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 042				
Matériel de transport	3 011				
Matériel de bureau informatique mobilier	190				
TOTAL	16 479				
TOTAL GENERAL	16 759				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 092	3 092	
Autres créances clients	8 876	8 876	
Personnel et comptes rattachés	3 000	3 000	
Divers état et autres collectivités publiques	123 840	123 840	
Débiteurs divers	652	652	
Charges constatées d'avance	2 526	2 526	
TOTAL	141 986	141 986	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 812	1 812		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 136	3 136		
Emprunts et dettes financières divers	400	400		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 687	8 687		
Personnel et comptes rattachés	7 473	7 473		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 323	7 323		
Autres impôts taxes et assimilés	175	175		
Produits constatés d'avance	120 000	120 000		
TOTAL	149 007	149 007		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	57			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 393			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	124 467
Total	124 467

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
#468700 PAR OPCO	627
#441700 SUBVENTIONS A RECEVOIR	
CONV.09 ESPACE TEXTILE	3 840
CONV23-15 PREFET DE LA REGION NOUVELLE AQUITAIRE	100 000
CONV23-16 BORDEAUX METROPOLE	20 000
Total	124 467

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS	
- INTERETS DES EMPRUNTS	2
FACTURES NON PARVENUES	
- FNP Ct ESTRADÉ ACP3 23	1 048
- FNP Ct ESTRADÉ ACP4 23	1 093
- FNP CAC 2023	1 920
- FNP SSTI33 2023	170
- EDF BUREAUX 12/2023 F01/11	141
FACTURES NON PARVENUES	
- EAU ET ELECTRICITE	141
- MEDECINE DU TRAVAIL	170
PROVISIONS CONGES PAYES	
- Provisions pour congés payés	7 473
PROV. CHARGES S/CONGES PAYES	
- Provisions pour congés payés	2 250
Total	14 409

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 526
Total	2 526
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	120 000
Total	120 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- SERVICES WEB	4		
- SERVICES WEB	3		
- SERVICES WEB	8		
- SEMINAIRES & CONFERENCES	2 512		
Total	2 526		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- SUBVENTIONS REGION	50 000		
- SUBVENTIONS REGION	50 000		
- BORDEAUX METROPOLE CONV23-16	20 000		
Total	120 000		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
#740000 SUBVENTIONS ETAT	61 000
#740100 SUBVENTIONS CONSORTIUM	2 400
#740200 SUBVENTIONS REGION	15 000
#740300 SUBVENTIONS COMMUNE	13 000
#740400 SUBVENTIONS DEPARTEMENT	10 000
#740800 SUBVENTIONS BORDEAUX METROPOLE	33 315
Total	134 715

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	6
Total	7



Mathieu BLANC
Thibault TESSONNEAU – Florian MANIERE

